

Réponse de la candidate Maryse Ramambason

Au questionnaire Nanterreux

De façon générale, notre programme est, concernant les services publics, favorable à la remunicipalisation des services délégués au privé et, concernant les citoyens, favorable à l'élaboration de nouveaux intérêts publics ou généraux, qui doivent être sortis du giron du marché.

La gestion municipale, en évitant le recours à des prestataires privés, promeut une politique de formation et de sensibilisation des agents territoriaux aux logiciels Libres, à l'accès public aux données ("open data"). Cet objectif peut permettre de disposer d'un environnement 100% libre (systèmes d'exploitation, libre distribution, code source) le plus à même d'assurer la transmission d'informations entre services publics d'une part, en direction des citoyens d'autre part.

A titre d'exemple, l'April - association à laquelle la société Atos a adhéré et dont il est à peu près évident qu'il s'agit pour cette société d'un usage cynique d'une publicité du Libre à bon compte - soulève par son existence même les risques d'une instrumentalisation intensive à des fins purement commerciales de l'Open Source, sans vérification ni contrepartie.

Ce problème, qui est le problème plus général du mécénat d'entreprise ou de l'usage privé des outils publics permettant de faire passer des financiers pour des philanthropes, ne doit pas nous empêcher de soutenir le combat de l'April pour une utilisation rigoureusement publique du logiciel Libre.

Question 1: À ce jour, l'enseignement initie les élèves, presque exclusivement, à des logiciels propriétaires, garantissant à ceux-ci une rente de situation. Êtes-vous favorable à l'introduction expérimentale, significative, voire exclusive, de logiciels Libres à l'école ?

réponse: Je suis favorable à l'introduction la plus exclusive possible de logiciels Libres à l'école, un objectif qui dépend au sein de l'Education nationale d'acteurs clés pour le numérique - éditeurs publics de contenus (CNDP/SCEREN...), inspection de circonscription, directions d'établissements, enseignants... - garants incontournables de l'interopérabilité. Qu'il s'agisse de logiciels utilisés dans le cadre pédagogique ou dans le cadre fonctionnel, cela signifie favoriser les logiciels dont les licences permettent l'accès au code source et la libre distribution et les systèmes d'exploitation libres.

Pour sa part, la collectivité peut sensibiliser les personnels de la fonction publique territoriale à la pérennité des applications et des données, avec l'objectif constant d'assurer en gestion municipale la continuité numérique du service public.

Question 2: Quelle place êtes-vous prêt(e) à faire aux logiciels Libres dans les appels d'offre des services publics que vous être appelé(e) à diriger ? En particulier, êtes-vous prêt(e) à introduire des clauses permettant de prendre en compte leur apport spécifique ?

réponse: Qu'il s'agisse de logiciels commerciaux ou de prestations de service, les risques sont réels quant à la pérennité du support et de la maintenance des solutions informatiques. Les logiciels commerciaux deviennent assez vite obsolètes obligeant les collectivités à des dépenses de mise à jour voire de remplacement des solutions existantes. La licence est un outil efficace de l'appel d'offre qui permet d'obliger le prestataire de service à fournir le code source, dans un format standard et facilement modifiable.

Question 3: De plus en plus d'entreprises fournissent des services en échange des données personnelles des utilisateurs. Pensez-vous que ces données personnelles peuvent être utilisées comme monnaie d'échange par une collectivité locale ? Si non, quelles mesures prendrez-vous à ce sujet, si vous êtes élu(e) ?

réponse: Je suis résolument opposée au stockage et à l'utilisation des données personnelles d'une part, à toute utilisation commerciale des données personnelles gérées par une collectivité d'autre part. Pour ce qui concerne les données de la collectivité et leur partage, pour le partage des données nous utiliserons des clouds libres.

Question 4: Pensez-vous que les créations (sons, images, textes, données, logiciels, etc.) financées avec de l'argent public, devraient être accessibles au public et être disponible dans des formats ouverts selon les termes de licences libres ou libres diffusions ?

réponse: Cette question dépassant le cadre des élections municipales, je n'ai pas d'expression en tant que telle sur ce sujet.

Question 5: Pensez-vous que les services publics doivent utiliser des standards ouverts afin de garantir un accès aux données à l'ensemble du public, sans les contraindre dans le choix d'un prestataire ?

réponse: Oui. L'absence de standard est un obstacle au déploiement du logiciel libre.